

4^e
Mariage de

Salanon (michel
antoine michel)

avec
Morlot (Charlotte
Suzette)

—

L'An mil huit cent dix neuf le mercredi
quinze septembre onze heures du matin; l'ordonne
Joseph Dese' maire officier de
l'Etat civil de la commune de Mormant,
chef lieu de Canton, département de Seine & Marne,
sous le signature antoine michel Salanon
municipal domicilié à Mormant âgé de près
de vingt neuf ans etant né à Mormant le
vingt neuf septembre mil sept cent quatre

expertises &
 consultant,
 et notaire
 M. A. Salanon

vingt dix comme il est constaté par l'acte de naisance par
 nous délivré le deux de ce mois, fils majeur de Pierre
 Antoine Salanon manouvrier domicilié au dit Mormant
 son père et de défunte Marie Madeleine Fleury
 la mère décédée à Mormant le ~~Deux~~ octobre mil
 huit cent dix comme il est constaté par l'acte de
 décès par nous délivré le deux de ce mois en neuf
 en premiers nous de Kronique alyxandre Larue
 Salanon décédée à Mormant le trente mai mil huit cent
 quatorze comme il est constaté par l'acte de décès
 par nous délivré le deux de ce mois d'une
 part. Et Charlotte Henriette Morlot sans
 profession domiciliée chez son père âgée de
 seize ans et neuf mois, étant née à Mormant
 le vingt quatre janvier au dit lieu correspondant
 au quinze décembre mil huit cent dix

Pierre
 Antoine
 Martin
 Guillou

une


au quinze décembre mil huit cent dix —
comme il est constaté par l'acte de ~~de~~ par
nous desiré le deux des mois, fille mineure
assistée de parents chrétiens Morlot aubergiste
Domicilié à Mormant expressément & consentant
et de défunte Henriette Marguerite Laurent
Désigné à Mormant le vingt neuf fructidor
au douze correspondant au seize septembre
mil huit cent quatre comme il est constaté
par l'acte de desiré par nous desiré le deux
des mois. D'autre part. Lesquels nous
au Requis de procéder à la célébration du
mariage projeté entre eux sous les publications
ont été faites devant la principale porte
d'entrée de notre maison commune à l'heure

amis le dimanche vingt neuf août dernier à
 cinq septuagésime mois, aucun opposition
 au mariage en nous ayant été signifiée
 par le droit à leur requête après avoir
 donné lecture de toutes les pièces cy dessus
 mentionnées et de chapitre six du titre du code
 civil intitulé des mariages, avons demandé
 au futur Epoux et à la future Epouse fils
 l'un et de l'autre pour mari et pour
 femme chacun d'eux ayant répondu
 séparément et affirmativement, et avons
 au nom de la loi que Antoine Michel
 Sabanon & Charlotte Henriette Morlet son
 union par le mariage et tout ce avons
 dressé acte en présence de Jean Octave Grillon
 propriétaire domicilié à Mormant, âgé de cinquante

Propriétaire domicilié à Mormant, âgé de cinquante
 cinq ans oncle de l'époux, de Jean Baptiste Larue
 manoeuvre domicilié à Mormant âgé de vingt six ans
 beaufrère de l'époux, de Pierre Dieuonné Lemaitre
 Coiffeur domicilié à Mormant âgé de trente huit ans,
 cousin de l'épouse, et de Louis Joseph Martin charpentier —
 Domicilié à Mormant âgé de cinquante six ans cousin
 de l'épouse et on des témoins signé avec nous le
 présent acte après que lecture leur en a été faite. Et
 les parties contractantes excepté les Sieurs Larue & Lemaitre
 témoins en la forme de l'époux qui ont déclaré ne le
 savoir de ce requirer.

surriet choctot nott M. A. Salanon

P. A. Salanon

M. A. Salanon